



Nathalie DESMAISONS
Maire-déléguée

*Les membres
du conseil communal :*

Serge CHOLET
Jean JORDAN
Christian GILLETTE
René GUILLOUET
Catherine DERRIANT
Gaëtan DESMAISONS

LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉE

Comme certains d'entre vous ont pu le constater, nous avons procédé à de nombreux **travaux d'entretien et de nettoyage dans notre petite église**. Je tiens à remercier le conseil communal ainsi que leurs conjoints qui ont participé à de nombreux après-midi à la remise en état de ce beau patrimoine. Pendant toute cette période de travaux, nous avons recensé un bon nombre de visiteurs pour diverses raisons (circuits touristique via le Bocage Normand, randonnées pédestres ou VTT, balades familiales, retour aux sources, la foi...) d'où l'intérêt d'entretenir cette charmante petite église afin de contenter nos citoyens et touristes qui apprécient ce patrimoine.

Enfin, je vous convie à participer à la **galette des rois** prévue **le dimanche 14 janvier 2018 à 14h30**.

Dans l'attente, je vous présente à tous ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2018.



HORAIRES DE LA MAIRIE



Horaire d'ouverture de la mairie :
chaque lundi de 17h à 18h
Secrétaire : Sylvie LEGENTIL
mairiedemalloue@outlook.fr
Tel : 02.31.67.98.55



Mme Nathalie DESMAISONS au côté de Mme Sylvie LEGENTIL à droite, qui a remplacé Mme Christine MAROT-DECAEN, à gauche

COLLECTE DES DECHETS

Tous les vendredis sont collectés,
- Les sacs jaunes (Tri sélectif)
- Les ordures ménagères non recyclables.

Pensez à sortir les sacs d'ordures ménagères et de tri sélectif la veille au soir ou très tôt le matin.

Il est interdit de déposer des ordures ménagères, recyclables ou encombrantes près des conteneurs à verres ou poubelles installés sur notre territoire.

Une commune propre, c'est l'affaire de tous !

AGENDA

Dimanche 14 janvier 2018 à 14H30 : Galette des rois
Samedi 9 juin 2018 à partir de 19h : Repas champêtre
Dimanche 18 novembre 2018 : Repas des aînés

AU CONSEIL COMMUNAL

CIMETIÈRE

Suite à la création de l'espace cinéraire, le Conseil Communal propose d'instaurer certaines règles à l'intérieur du cimetière ainsi qu'une nouvelle tarification. Ce règlement est en cours de réflexion et fait l'objet d'un état d'inventaire sur les différents règlements et tarifs des communes historiques pour envisager une éventuelle mutualisation des cimetières de Souleuvre en Bocage

ÉGLISE

Suite aux différents travaux d'entretien, ménage, rangement et remise en place du mobilier dans le courant de cette année 2017, le conseil communal a recensé les différents travaux à réaliser sur l'église et proposera à la commission bâtiments l'état ci-dessous :

- Toiture : Réfection de la couverture et de la charpente de la partie centrale de l'église ainsi que la fissure côté sud.
- Sacristie : Enduit en mortier de chaux grasse, actuellement il est entièrement fissuré et se désagrège.
- Ecoulements des eaux : Terrassement pour l'écoulement des eaux pour assainir les pieds de murs et éviter l'écoulement des eaux dans l'église. Actuellement, le sol extérieur est au-dessus du niveau des seuils de portes et en pente inverse. Lorsqu'il pleut, l'eau ruisselle dans l'église.
- Electricité : Mise aux normes de l'électricité
- Barre de défense : Décapage, traitement anticorrosion et peinture des barres de défense extérieures des baies de l'église
- Murs extérieurs : Traitement pour détruire la mousse, le lichen sur les murs extérieurs

Certains de ces travaux ont fait l'objet d'un constat de travaux à prévoir par les bâtiments de France.

PLU

Présentation de la carte de zonage de la commune historique de Malloué réalisée par le cabinet d'étude. Le Conseil Communal approuve la carte du zonage de la commune historique de Malloué, mais malgré tout, regrette que la parcelle n° 62 ne soit pas retenue en totalité à urbaniser. En effet, après division, la partie non-constructible risque de rester probablement en friche.

Le conseil communal demande quelles seront les conditions et les règles sur les parcelles destinées aux nouvelles constructions concernant les critères paysagers et architecturales en milieu rural.

VOIRIE

La VC n° 1 de l'église au Mesnil (voie n° 15) est toujours en attente de réfection. Des travaux de réseaux d'eau sont planifiés sur les 4 années à venir dans notre secteur.

18

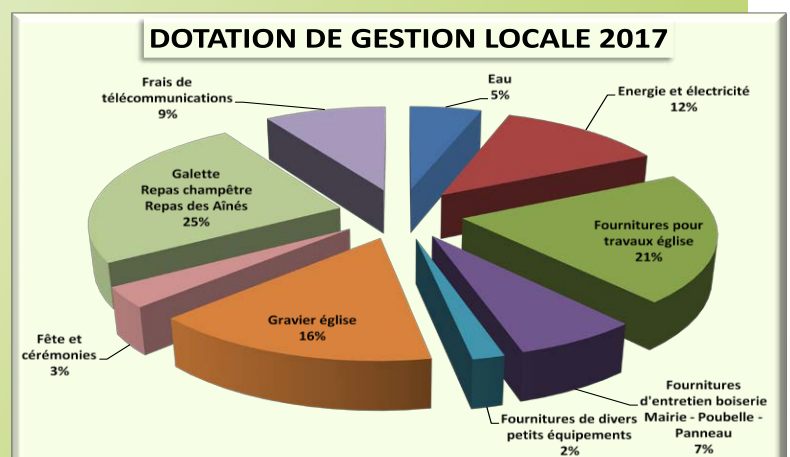
Une dotation de gestion locale de 4 400 € est attribuée par la commune nouvelle de Souleuvre en Bocage à la commune déléguée de Malloué pour permettre certaines dépenses de fonctionnement.

En 2017, ces dépenses de fonctionnement sont estimées à 3 049.18€ au 20 novembre.

L'entretien de la voirie, des haies, du fauchage, du débarnage, des accotements, du curage des rigoles, ainsi que les assurances sont prises en compte par le budget principal de Souleuvre en Bocage et font l'objet d'un groupement de commandes qui permet de contribuer à la réalisation d'économie.

La prestation des espaces verts, les indemnités des élus et les charges du personnel ainsi que les contributions pour les écoles et autres sont également inclus dans le budget principal de Souleuvre en Bocage.

DOTATION DE GESTION LOCALE



TRAVAUX 2017

De nombreux travaux d'entretien ont été réalisés dans l'église :

- Badigeon de chaux sur les murs intérieurs
- Décapage et peinture des portes d'entrées
- Nettoyage, traitement de toutes les boiseries suivi d'une application de cire
- Remise en état de tous les tableaux et petits mobiliers
- Remplacement de la fenêtre de la sacristie par un vitrail pour un coût total de 3 788.04 € TTC hors subventions. Cet investissement a été subventionné par la DRAC à hauteur de 20% du prix HT



Sol et mur avant travaux



Fenêtre avant travaux



Fenêtre après travaux



Sol et mur après travaux



Remise en place du mobilier



Nettoyage du mobilier



Travaux de peinture

CONVIVIALITÉ

Les habitants de Malloué ont été conviés à la galette des Rois le 15 janvier 2017 ainsi qu'au repas champêtre le 10 juin 2017. Enfin le 19 novembre 2017 a eu lieu le repas des aînés, cette année au restaurant « les pieds dans le plat » à Fontenermont



À L'ÉCOLE ...

LA RENTRÉE 2017-2018

EFFECTIFS :

141 enfants ont effectué leur rentrée dans notre structure : 48 sur le site de La Ferrière-Harang et 93 sur le site de Campeaux.

La répartition par classe est la suivante :

Campeaux :	TPS/PS/MS	26 (1+19+6) élèves
	MS/GS	26 (8+18) élèves
	CP	22 élèves
	CE1	19 élèves
La Ferrière-Harang :	CE2-CM1	24 (18+6) élèves
	CM1-CM2	24 (10+14) élèves

TRANSPORT :

La surveillance des enfants dans les cars des circuits A et B entraîne pour les familles concernées le règlement d'un « forfait annuel surveillance transport » qui s'élève pour l'année 2017/2018 à 30 € par enfant utilisant ce service (demi tarif pour une inscription après le 1er février 2018).

Le règlement des factures par carte bancaire est de nouveau opérationnel, n'hésitez pas à l'utiliser.

Il se suffit de se munir de la facture adressée par la trésorerie et de se connecter sur <https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/tpa.web?templatename=accueilportail>

CANTINE :

La cantine est assurée sur les 2 sites et les repas sont préparés dans la cuisine de Campeaux. Le prix du repas pour l'année scolaire 2017-2018 a été fixé à 3,70 € (ce tarif inchangé depuis la rentrée 2015).

ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Des activités périscolaires sont proposées aux enfants de la GS au CM2 pour la 4ème année. A Campeaux, l'horaire est 15h45 à 16h30.

ATELIER LIRE ET FAIRE LIRE

L'activité a recommencé à Campeaux le vendredi sur la pause méridienne. Les enfants apprécient ce temps calme. Il y a 5 bénévoles.

En revanche les maîtresses de La Ferrière-Harang sont à la recherche de personnes supplémentaires pour organiser un temps « Lire et faire lire ». Rappelons qu'il suffit d'avoir plus de 50 ans... et d'aimer lire des histoires. **N'hésitez plus, lancez-vous !**

A LA RENTRÉE 2018

S'agissant des rythmes scolaires, le conseil municipal a décidé de ne pas déroger à la règle et de **maintenir la semaine de 4 jours et demi.**

En ce qui concerne la **fusion des deux écoles**, le regroupement des classes sur un seul site se prépare avec le choix du maître d'œuvre pour les travaux nécessaires.